



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal du lundi 15 septembre 2025 à 20h00

En exercice : 15
Présents : 13
Excusés : 2
Absents : 0

Date de la convocation :
09/09/2025
Président de séance :
Marc Bouché

Secrétaire de séance :
Yann Dibling

N° interne de l'acte :
DEL_09_2025_01

Lundi 15 septembre 2025, le Conseil Municipal de Muntzenheim s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal.

Membres présents :

Marc Bouché, Jean-Marie Haumesser, Christelle Lehry, Marc Misbach, Karin Kempf, Sonia Ritzenthaler, Elisabeth Woelfflé, Serge Bass, Yann Dibling, Brigitte Obrecht, Caroline Wendling, Manuel Schuller, Virginie Krempp

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marc Frieh (donne pouvoir à : Manuel Schuller), Christophe Elchinger (donne pouvoir à : Marc Bouché)

Membres Absents :

Plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération

Dans sa séance du 12 juin 2025, le conseil communautaire de Colmar Agglomération a procédé à l'arrêt de son plan de mobilité 2026/2036.

Conformément à l'article L.1214-15 du code des transports, le projet de plan est soumis pour avis aux conseils municipaux, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer (R1214-4), faute de quoi leur avis sera réputé favorable.

Le dossier complet a été transmis via un Wetransfer.

La loi d'orientation des mobilités (loi LOM) du 24 décembre 2019 a fait évoluer le « plan de déplacement urbain » (PDU) en « plan de mobilité » (PDM) au 1er janvier 2021 qui doit être élaboré par les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), dont le ressort territorial est situé dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, comme c'est le cas de Colmar Agglomération.

Selon l'article L1214-2-1 du Code des transports, ce plan détermine les principes régissant

l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement sur le territoire concerné.

Déjà résolument engagée dans une démarche d'amélioration des mobilités lors de la réalisation de son Plan de Déplacement Urbain, Colmar Agglomération a régulièrement œuvré en faveur des circulations douces.

Le schéma directeur de planification des pistes cyclables 2020-2026 en est l'exemple, un budget de près de 5 millions d'euros étant investi dans les études de faisabilité et les travaux d'extension et de connexion des réseaux cyclables de l'agglomération. Sur les 10 projets inscrits, tous sont engagés et 8 sont déjà réalisés.

La collectivité investit également dans le réseau de transport en commun, avec notamment la mise en œuvre du nouveau réseau de bus depuis septembre 2024. L'objectif était d'augmenter l'offre de transport (+45% d'offre), de hiérarchiser les lignes de bus et leur itinéraire, de simplifier l'usage du bus et d'augmenter le cadencement du réseau (10 à 20 minutes pour les lignes structurantes). Un budget additionnel de 11,3 millions d'euros a été débloqué sur la période des 2 ans et 4 mois d'expérimentation, sans augmentation des tarifs pour les usagers.

Pour mener à bien ses missions, le service mobilité de Colmar Agglomération s'est récemment étoffé ; il est maintenant composé d'une directrice, une chef de service et une chargée de mission.

Les réflexions sur le nouveau PDM de Colmar Agglomération ont débuté en 2021 et les différentes phases d'élaboration ont été réalisées en concertation avec de nombreux acteurs du territoire.

Les objectifs poursuivis par le document sont de :

- définir une stratégie globale des déplacements à l'échelle de l'agglomération, en lien avec les polarités voisines,
- proposer des conditions de partage cohérent de la voirie,
- intégrer la mobilité dans une vision prospective en lien avec les projets du territoire,
- favoriser le report modal et d'impacter positivement la qualité de l'air de la collectivité.

Le PDM doit également être compatible avec le schéma de cohérence territoriale Colmar Rhin Vosges ainsi qu'avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Colmar Agglomération adopté le 8 juin 2023 notamment à travers les obligations réglementaires de diminution des gaz à effet de serre.

Le plan de mobilité de Colmar Agglomération va s'appliquer sur la période 2026 à 2036 et sa démarche d'élaboration suit 4 phases :

- Phase 1 : Bilan du PDU et diagnostic territorial (octobre 2021)
- Phase 2 : Définition des enjeux et élaboration du projet de PDM (septembre 2022)
- Phase 3 : Elaboration du plan d'action du PDM (novembre 2024)
- Phase 4 : Concertation en vue de l'approbation

Dès l'été 2021, des visites de terrain ont été faites, des ateliers géographiques et des entretiens avec les acteurs du territoire ont été menés pour mieux appréhender les zones et thématiques à enjeux.

Les enjeux majeurs présentés en fin de diagnostic ont servi de base à la définition de 3 axes stratégiques :

- La multimodalité : assurer une connexion et une lisibilité des réseaux, favoriser le report modal ;
- La qualité de vie : tendre vers un usage partagé et cohérent de la voirie tenant compte du développement urbain, de la livraison dans les centres-villes et tenir compte de l'environnement ;
- Assurer la réussite du PDM : portage du projet, communication, objectifs.

Sur cette base et pour construire le programme d'actions, la tenue d'ateliers a fait ressortir les enjeux suivants :

- Favoriser le développement du vélo,
- Partager de la voirie de manière multimodale,
- Développer les transports en commun,
- Diminuer l'usage de l'automobile en parallèle du développement d'un bouquet d'offres de transport alternatif.

L'ensemble de ces travaux conséquents a abouti à la proposition de 32 actions concrètes, regroupées

en 7 leviers d'actions dont 4 leviers principaux et 3 leviers secondaires.

4 Leviers principaux d'actions :

- Développer l'usage des modes actifs
 1. Engager la suite du schéma des aménagements cyclables de Colmar Agglomération
 2. Accompagner les communes pour la réalisation d'aménagements cyclables
 3. Etude de jalonnement des pistes cyclables : fléchage et distance des bans communaux
 4. Développer le stationnement vélo sur l'espace public
 5. Vélo libre-service
 6. Réflexion pour étendre l'aide à l'achat de vélos personnels sur tout le périmètre de Colmar Agglomération
 7. Aide à l'équipement de sécurité pour les cyclistes
 8. Mise à disposition de matériel de réparation voir de point d'eau pour les cyclistes
 9. Promouvoir les actions favorisant la marche à pied et l'accessibilité des PMR
 10. Développer la communication sur les modes actifs
 - Améliorer le partage multimodal de la voirie
 11. Mener une réflexion pour un partage multimodal de la voirie, notamment pour les routes départementales
 12. Réfléchir aux franchissements des routes départementales de l'agglomération pour apaiser le trafic et aménager des continuités cyclables
 13. Réfléchir au réaménagement des principales routes départementales en traversée d'agglomération
 - Développer l'usage des transports collectifs
 14. Renforcer l'efficacité de l'offre du réseau TRACE
 15. Améliorer la vitesse commerciale des bus
 16. Mettre en place un e billettique interopérable avec tous les réseaux de transport en commun
 17. Développer un appli TRACE performante
 18. Accompagner le développement de l'offre TC structurante au-delà de l'agglomération
 19. Poursuivre l'étude de réaménagement du pôle d'échanges de la gare de Colmar
 20. Favoriser l'usage des transports en commun par les touristes
 - Diminuer l'usage individuel de la voiture
 21. Améliorer la qualité des espaces publics en transformant les espaces de stationnements
 22. Créer un réseau de parcs-relais en lien avec le réseau TRACE
- 3 leviers secondaires :
- Développer le management de la mobilité
 23. Accompagner les entreprises et administrations dans leurs démarches de Plan de Mobilité d'Administration et Plan de Mobilité d'Entreprise
 24. Mettre en place un observatoire du Plan de Mobilité incluant notamment le bilan de l'accidentologie piétons et vélos
 25. Réaliser une charte pour la qualité de l'air dans le Haut-Rhin en lien avec le PCAET
 - Accompagner le développement des nouveaux usages de la voiture
 26. Développer l'offre de covoiturage (lignes, parking, application...)
 27. Développer la flotte de véhicules en autopartage
 28. Développer les bornes de recharges électriques en cohérence avec le Schéma Directeur départemental
 29. Développer les points d'avitaillement en carburant alternatif

- Inciter au développement de la logistique durable
30. Améliorer la connaissance actuelle sur le transport de marchandise dans l'agglomération
 31. Mise en œuvre de la logistique urbaine
 32. Mobiliser les acteurs pour limiter l'impact de l'A35 sur la qualité de l'air / pollution sonore

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis favorable au projet de plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération.

Commentaires :

Résultats de vote :

AdopteUnanimite

Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
le maire
Marc Bouché

